

LE CONGRES NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE A STRASBOURG

LA SEANCE DE NUIT DE SAMEDI

Strasbourg, 29 février. — La séance du Congrès socialiste a été levée à 2 h. 15 du matin. Elle a eu pour résultat de rapprocher les tendances, jusqu'ici opposées, de MM. Renaudin et Loriot, après l'apologie de Léonide par M. Loriot, qui a terminé ses diatribes par un appel à la révolution libérale.

Une déclaration de M. Raymond Lefebvre, affirmant qu'il est mieux valu que la France fusse défaite en 1914, a soulevé des protestations presque unanimes auxquelles M. Longuet lui-même s'est associé. Les congressistes ont entendu et applaudi ensuite les courageux discours de MM. Renaudin et Paul Faure, qui ont affirmé que l'heure de la révolution n'était pas venue et qu'il se refusait à faire couler le sang de la classe ouvrière.

JOURNÉE DU DIMANCHE 29 FÉVRIER

Les « Théâtres du Parti » : Rozier, Dejeante, Levasseur, Compagnaud, Aubriot et Lauche, sont exclus.

Strasbourg, 29 février. — Les nouvelles les plus intéressantes relatives au sujet de la grève des cheminots, vus très commentées par les congressistes.

Pendant que la Commission de résolution travaille au secret à la rédaction des déclarations en parti, le Congrès réunit dimanche matin à 10 heures, une séance publique à discuter la question des dissidents. Quatre d'entre eux sont présents à Strasbourg, MM. Levasseur, D. P. W., Couder et Compagnaud. Ils ont été admis à présenter leur défense. L'un d'eux, M. Compagnaud, prenant l'offensive, dénie au Congrès, le droit de prétendre représenter la classe ouvrière. Après deux heures de discussion, la majorité estime que l'incident doit être clos et elle prononce l'exclusion de ceux qu'elle appelle les traitres du parti : MM. Rozier, Dejeante, Levasseur, Compagnaud, Aubriot et Lauche. Le Congrès s'ajourne à 17 heures.

Une motion de M. Lebas, député de Roubaix, déclarant que le Parti socialiste français quitte la 2^e Internationale est voté par la Commission et par le Congrès.

Strasbourg, 29 février. — Les termes de la Déclaration du Parti ont été arrêtés au prix de concessions mutuelles : les partisans de Loriot sont demeurés irréductibles. Une motion Lebas déclarant que le Parti socialiste français quitte la 2^e Internationale, a été adoptée par la Commission et par le Congrès, à l'unanimité moins un vote.

Le Congrès, après avoir réglé différentes questions d'ordre intérieur passe à vote d'une motion Renaudin demandant qu'un référendum soit organisé sur la question de l'adhésion à la 3^e Internationale. La motion est repoussée à mai prochain.

On passe ensuite au vote sur différentes motions en présence. Une motion du Nord demandant le sort de la 2^e Internationale, est adoptée par 4.830 contre 381.

La séance est levée à 20 h. 30.

M. Cachin réélu directeur de l'« Humanité »

Strasbourg, 29 février. — Au cours du Congrès, M. Cachin a été réélu directeur de l'« Humanité » et membre de la commission administrative du Parti pour l'année prochaine.

LES RESTRICTIONS

Paris, 29 février. — Le « Journal Officiel » publie, dimanche, le décret définitif, jusqu'à nouvel ordre, à 22 heures, l'heure de la fermeture des théâtres et des cinémas, ainsi que le décret autorisant les préfets à prescrire des restrictions de consommation du combustible.

L'EMPIRE DES AIRS

LE RECORD DE VITESSE EN AVION

263 Kil. 464 à L'HEURE. L'aviateur Jean Casale, déjà recordman de la hauteur, a voulu être aussi recordman de la vitesse.

A Villacoublay, sur un monocoque, il a réussi à atteindre la vitesse moyenne de 183 kil. 464 mètres à l'heure.

Le précédent record avait été établi, le 7 février dernier, par Sadi-Lecointe, avec 275 kil. 608 mètres à l'heure.

M^r Chollet, archevêque de Cambrai

ET LA Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Dans son Mandement de Carême, qui traite de « Nos devoirs nationaux envers l'Eglise », M^r Chollet, archevêque de Cambrai, parle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

« Ce que tout chrétien doit affirmer, c'est qu'en principe, le régime de la séparation dans lequel les deux pouvoirs de l'Etat sont séparés, n'est pas seulement une mesure d'opportunité, mais une mesure de justice, car elle assure à l'Eglise et à l'Etat ce qui leur est dû, et elle assure à la nation ce qui lui est dû. Elle est donc, en France, un régime juste, puisqu'il est voulu par le pouvoir civil dans l'intention de nier les droits de l'Eglise, c'est-à-dire en dernière analyse, les droits de Dieu et ceux de l'Homme ; c'est, en France, un régime injuste, puisqu'il est, dans un pays de suffrage universel où le majorité fait loi, le rejet d'une religion qui est, en fait, la croyance de la majorité des citoyens. »

Un Congrès de la Fédération du bâtiment des départements dévastés

Les salaires et les prix d'entreprise

Paris, 30 février. — Le Congrès de la Fédération du Bâtiment des dix départements dévastés et libérés réuni, à la Maison des Syndicats, comptait 110 syndicats ouvriers de ces départements. On a étudié l'unification des salaires et des prix d'entreprise, pour les régions dévastées.

Une commission a été nommée qui s'occupera de rédiger un contrat-type unique pour les dix départements dévastés.

Un ordre du jour en faveur des cheminots grévistes

La Fédération a voté un ordre du jour de sympathie en faveur des cheminots grévistes.

L'appel de la classe 1920

Paris, 29 février. — Le libérateur Louis Lortal, objet d'un mandat d'arrestation lancé par M. Jousselin, juge d'instruction, pour avoir publié un article, dans le « Libérateur » du 15 février intitulé « Appel aux conscrits de la classe 1920 », a été arrêté dimanche matin, à 9 heures, au domicile de ses parents, 80, rue Ménilmontant. Une perquisition opérée dans sa chambre a amené la

Chronique Locale ROUBAIX

L'augmentation du prix du pain retardée jusqu'au 15 mars

Paris, 30 février. — L'impossibilité actuelle, par suite de la grève des cheminots, dans laquelle se trouvent les bureaux permanents de faire l'inventaire des blés et des farines, chez les boulangers, fait retarder le relèvement du prix du pain jusqu'au 15 mars.

LES AGENTS DE L'ENNEMI FIN DE L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE RICHARD

Le capitaine Hillairet vient de remettre son rapport sur l'affaire Richard, au commissaire du Gouvernement.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 1^{er} MARS

Aujourd'hui, saint Aubin ; demain, saint Siméon. 01^{er} jour de l'année. Soleil : Lever, 7 h. 33 ; coucher, 18 h. 32. Lune : Premier quartier du 20. Pième lune, le 4 mars.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Bromes, Fromage de Hollande 9 00 le kil.; Beurre frais de Normandie, 16 fr. le kil.; Beurre salé de Normandie, 18 fr. le kil.; Pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 75 le litre (1 litre par personne).

LES SUCROTES DE CHOKAË. — Les importations : Lundi 1er mars : 4 h. 20, 25.501 à 24.750 ; à 4 h. 24.751 à 26.000. Mardi 2 mars : 4 h. 20, 25.501 à 25.750 ; à 4 h. 25.751 à 26.000. Mercredi 3 mars : 4 h. 20, 25.501 à 26.200 ; à 4 h. 26.201 à 26.400. Les pièces à fournir sont : Le mandat d'admission actual (feuille bleue), la liste de nom, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

MORT D'UNE RELIGIEUSE CARMÉLITE A ROUBAIX

Un nouveau deuil vient de frapper la communauté des Religieuses du Mont-Carmel, rue St-Antoine. M. le chanoine Timant, aumônier du Carmel, nous en donne l'avis suivant :

Sœur Marie-Antoinette de Jésus, religieuse Carmélite, est décédée à 81 ans, dans sa 51e année, le 29 février, à 11 heures, au domicile de sa famille, rue St-Antoine, n° 14. Les funérailles auront lieu dans la chapelle de la communauté, rue St-Antoine, mardi à 9 h.

UN HOMME SE TIRE PLUSIEURS COUPS DE REVOLVER

Dans la matinée de dimanche, vers 10 heures, M. Joseph Olivier-de-Serres, 50 ans, dessinateur, 14, rue Olivier-de-Serres, s'est tiré plusieurs balles dans la tête, en l'absence de sa femme.

Dans le drame survenu chez lui, le 11 janvier dernier, qui aboutit à la mort de son beau-frère, Désiré Dutot, qui, armé d'un revolver, avait essayé d'attenter aux jours de son beau-frère, M. Meirssonne, M. Meirssonne éprouvait beaucoup de chagrin et regrettait son beau-frère. Aussi est-ce dans un accès de neurasthénie qu'il s'est suicidé.

Tandis que sa femme était sortie pour faire quelques courses, M. Meirssonne s'enferma à clef dans sa chambre située au premier étage, et se logea plusieurs balles dans la tête, comme nous le disons plus haut.

Revenu chez elle, Mme Meirssonne, inquiète de ne plus entendre de bruit, put, avec l'aide de voisins, qui avaient entendu des coups de feu, faire sauter la porte de la chambre. Son mari était étendu sans vie sur le plancher.

M. le Commissaire de police du 4e arrondissement, M. Doyen, vint faire son enquête, tandis que le docteur Delahoussaye, requis à cet effet, faisait les constatations d'usage.

LA CHICORÉE DU POILU donne des Bourses de 1, 2 et 5 francs

UNE FEMME TOMBE DU PREMIER ETAGE. — Dans la matinée de dimanche, un pénible accident est survenu, Grand-Place, à la Poissonnerie Decottignies-Vanranterghem. Voici, d'après les déclarations de la famille que nous sommes allés voir, comment a pu se produire cet accident :

Mlle Desottignies, née Marguerite Vanranterghem, âgée de 38 ans, en levant les vitres d'une fenêtre du premier étage donna soudain sur le derrière de la maison, fut, soudain, prise d'un malaise, et vint s'abattre, d'une hauteur de quelques mètres, sur les dalles de la cour.

Le docteur Butruille, mandé aussitôt, releva une fracture, comminée d'un bras, et de la jambe gauche et diverses ecchymoses sur le corps.

UNE PINÇÉE de SAOL-Lesvies, remplace une poignée de cristaux. Le paquet : 0.50. 452

UN CLIENT MENAÇANT VEUT LUTTER AVEC LA POLICE. — Il est conduit au poste.

Depuis plusieurs semaines, un individu faisait son entrée, le soir, en coup de vent, dans le café de M. Debreu, rue de la Gare, 129, et se faisait servir à boire sans bourse délier.

Après réclamation du café, cet individu injurait et menaçait d'un revolver. Une nuit de samedi à dimanche, un jour avant une heure, le visiteur nocturne vint de nouveau, et comme aux visites précédentes, il tint le même langage.

LES DEVALISEURS DE POULLAILLERS. — Des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans le poullailier de M. Marvaux, boulevard de la Gare, et se sont emparés de quatre poules.

Plainte a été déposée à M. Barthou, commissaire de police du 2e arrondissement

TOUJOURS LES BECANIERS. — M. Gustave Nasseau, garçon boulangier à Dettlinges, avait déposé plainte contre un voleur qui venait de lui dérober un sac de farine.

M. Doones, officier, 180, Boulevard de Belfort. Après avoir fait quelques courses, le garçon boulangier voulut reprendre sa machine, elle avait disparu. Sur plainte portée par M. Nasseau, la police fait une enquête.

VOL D'OUTILS A L'INSTITUT TURCOT. — Dans la nuit de samedi à dimanche, plusieurs malfaiteurs se sont introduits par escalade, rue de la Paix, dans la cour de l'école professionnelle, annexée de l'Institut Turcot. Après avoir fracturé la porte de la cour, ils se sont emparés de cette cour et fait sauter quelques portes d'armoires, les malfaiteurs se sont emparés d'outils de tous genres dont on ne connaît pas la valeur exacte. La police prévenue recherche les voleurs.

WASQUEHAL

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE LA «FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISINS»

Le dimanche 28 février, à 10 heures, au Café de la Cloche, place Fénéon. De nombreux combattants y assistaient. M. Seynave, président, a donné un compte-rendu de la gestion satisfaisante des finances et a montré le développement croissant de la section qui compte 350 membres à l'heure actuelle.

M. Lasafré, vice-président, a fait ensuite une intéressante causerie sur les loyers, les primes de démobilisation et mensuelles, etc.

Durant les années de l'année, de 18 à 19 h., un membre de la Commission se tiendra en permanence, au siège, au Café de la Cloche, pour fournir tous renseignements aux adhérents.

WATTRELOS

La Question du Charbon

La Mairie de Wattrelos nous prie d'insérer la communication suivante :

Les multiples démarches faites par l'Administration municipale afin d'obtenir du charbon pour les besoins de la population sont au point d'aboutir à un résultat satisfaisant, si les propositions en réalité sont acceptées.

M. Briffaut s'est rendu à nouveau à l'Office Départemental des Charbons pour exposer les doléances de la population et a obtenu l'assurance que des quantités de charbon feraient route pour la ville de Wattrelos et, en outre, des ordres ont été passés immédiatement pour faire expédier, sans délai, un train de charbon pour parer aux besoins les plus urgents.

La commune qui, pendant l'occupation allemande, ne recevait presque pas de charbon, sans doute pour punir les habitants de leur énergique résistance à refuser le travail imposé par l'ennemi, a été guère traitée depuis quelques mois ainsi que le démontre la lettre ci-après transmise à M. le Préfet du Nord, le 20 courant.

77 l'honneur de vous informer que les arrangements de charbon pour notre commune sont de plus en plus rares pour ne pas dire qu'ils sont totalement arrêtés depuis le 1^{er} janvier.

Nous avons reçu le 15 février en tout et pour tout le mois de février, 151 tonnes de charbon.

Le 1^{er} février, la commune a pu livrer : 32.490 kil. à la boulangerie, 8.750 kil. à la petite industrie, 23.200 kil. aux particuliers, soit au total 64.440 kil. pour les foyers domestiques, ce qui représente 3 kil. par habitant pour les foyers domestiques.

Les arrivages de charbon bien qu'étant toujours insuffisants ont permis de distribuer aux foyers domestiques une moyenne de 37 kil. par habitant en novembre ; 25 kil. en décembre ; 18 kil. en janvier, et 3 kil. en février, ce qui, vous l'avez vu, n'est pas satisfaisant.

Les arrivages de charbon bien qu'étant toujours insuffisants ont permis de distribuer aux foyers domestiques une moyenne de 37 kil. par habitant en novembre ; 25 kil. en décembre ; 18 kil. en janvier, et 3 kil. en février, ce qui, vous l'avez vu, n'est pas satisfaisant.

Neuvième distribution : 1er et 2e secteurs, le 24 novembre ; 3e, le 27, le 28, le 29, le 30, le 1^{er} décembre ; 4e, le 1^{er}, le 16, le 18, le 20, le 21, le 22, le 23, le 24, le 25, le 26, le 27, le 28, le 29, le 30, le 1^{er} janvier ; 5e, le 1^{er} février.

C'est pourquoi le sollicite à nouveau, M. le Préfet, votre très dévoué et très respectueux collaborateur, satisfaction aux justes réclamations de nos administrés. — Le Maire, conseiller général, (Signé) : Henri Briffaut.

RAVITAILLEMENT. — Mardi 2 mars, numéros 4.411 à 5.088 ; 4.411 à 4.465, à 7 h. 45 ; 4.466 à 4.500, à 8 h. 45 ; 4.501 à 4.555, à 9 h. 15 ; 4.556 à 4.580, à 9 h. 45 ; 4.581 à 4.635, à 10 h. 15 ; 4.636 à 4.680, à 10 h. 45 ; 4.681 à 4.735, à 11 h. 15 ; 4.736 à 4.780, à 11 h. 45 ; 4.781 à 4.835, à 12 h. 15 ; 4.836 à 4.880, à 12 h. 45 ; 4.881 à 4.935, à 13 h. 15 ; 4.936 à 4.980, à 13 h. 45 ; 4.981 à 5.035, à 14 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 14 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 15 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 15 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 16 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 16 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 17 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 17 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 18 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 18 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 19 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 19 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 20 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 20 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 21 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 21 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 22 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 22 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 23 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 23 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 24 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 24 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 25 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 25 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 26 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 26 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 27 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 27 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 28 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 28 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 29 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 29 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 30 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 30 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 31 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 31 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 32 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 32 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 33 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 33 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 34 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 34 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 35 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 35 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 36 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 36 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 37 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 37 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 38 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 38 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 39 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 39 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 40 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 40 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 41 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 41 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 42 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 42 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 43 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 43 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 44 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 44 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 45 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 45 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 46 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 46 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 47 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 47 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 48 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 48 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 49 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 49 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 50 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 50 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 51 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 51 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 52 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 52 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 53 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 53 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 54 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 54 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 55 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 55 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 56 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 56 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 57 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 57 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 58 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 58 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 59 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 59 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 60 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 60 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 61 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 61 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 62 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 62 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 63 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 63 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 64 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 64 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 65 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 65 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 66 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 66 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 67 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 67 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 68 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 68 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 69 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 69 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 70 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 70 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 71 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 71 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 72 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 72 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 73 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 73 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 74 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 74 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 75 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 75 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 76 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 76 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 77 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 77 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 78 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 78 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 79 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 79 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 80 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 80 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 81 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 81 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 82 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 82 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 83 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 83 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 84 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 84 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 85 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 85 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 86 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 86 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 87 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 87 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 88 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 88 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 89 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 89 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 90 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 90 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 91 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 91 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 92 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 92 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 93 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 93 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 94 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 94 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 95 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 95 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 96 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 96 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 97 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 97 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 98 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 98 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 99 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 99 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 100 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 100 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 101 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 101 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 102 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 102 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 103 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 103 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 104 h. 15 ; 5.036 à 5.080, à 104 h. 45 ; 5.081 à 5.135, à 105 h. 15 ; 5.136 à 5.180, à 105 h. 45 ; 5.181 à 5.235, à 106 h. 15 ; 5.236 à 5.280, à 106 h. 45 ; 5.281 à 5.335, à 107 h. 15 ; 5.336 à 5.380, à 107 h. 45 ; 5.381 à 5.435, à 108 h. 15 ; 5.436 à 5.480, à 108 h. 45 ; 5.481 à 5.535, à 109 h. 15 ; 5.536 à 5.580, à 109 h. 45 ; 5.581 à 5.635, à 110 h. 15 ; 5.636 à 5.680, à 110 h. 45 ; 5.681 à 5.735, à 111 h. 15 ; 5.736 à 5.780, à 111 h. 45 ; 5.781 à 5.835, à 112 h. 15 ; 5.836 à 5.880, à 112 h. 45 ; 5.881 à 5.935, à 113 h. 15 ; 5.936 à 5.980, à 113 h. 45 ; 5.981 à 5.035, à 114 h. 15 ; 5.036 à